



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 5 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Monsieur LEPORTIER, madame TERRIER, Mme LEMOINE a donné pouvoir à monsieur TREFOUX, monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à monsieur DUPONT-FEDERICI, monsieur HAMEL a donné pouvoir à madame CARPENTIER, monsieur GODEL a donné pouvoir à monsieur ENGEL.

Absent : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

25-054 MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN OBLIGATOIRE DES CCAS

Considérant l'annonce du gouvernement, dans le cadre du « Roquelaure de la simplification », de rendre facultative l'existence des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;

Considérant le rôle essentiel joué par les CCAS dans la mise en œuvre des politiques sociales de proximité, notamment en matière de domiciliation, d'aide alimentaire, d'accompagnement des personnes âgées, d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement, de soutien aux familles en difficulté et d'aide aux personnes en situation de handicap ;

Considérant que les CCAS sont des outils structurants et identifiés localement, garants de la solidarité au quotidien et qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins spécifiques de la population, grâce à leur connaissance fine du territoire et à leur capacité d'agir en complémentarité avec les associations et les services publics ;

Considérant que la suppression du caractère obligatoire des CCAS risquerait d'entraîner une inégalité d'accès aux services sociaux selon les territoires, au détriment des habitants les plus fragiles, et de fragiliser la cohésion sociale ;

Considérant que leur suppression remettrait en cause l'expertise, la transparence et l'impartialité de l'action sociale ;

Considérant le constat fait dans la plupart des CCAS de France d'une augmentation des besoins de la population en matière sociale ;

Considérant que la simplification administrative ne doit pas se faire au détriment de la solidarité et de l'accompagnement des plus vulnérables ;

Le conseil municipal de Bernières-sur-Mer :

- **exprime** son profond désaccord avec le projet gouvernemental visant à rendre les CCAS facultatifs ;
- **affirme** son attachement indéfectible au maintien du caractère obligatoire des CCAS dans toutes les communes, gage d'équité et de solidarité républicaine ;
- **demande** au gouvernement de renoncer à cette mesure et de renforcer au contraire les moyens des CCAS pour leur permettre de poursuivre et d'amplifier leurs missions au service de la population ;
- **demande** au gouvernement une véritable concertation avec les acteurs locaux, et notamment les élus de l'Union nationale des CCAS (Unccas), dans le respect des territoires et des usagers.
- **s'engage** au contraire à renforcer les moyens d'action de son propre CCAS ;
- **s'engage** à transmettre ce vœu à Monsieur le Premier ministre, à Monsieur le Préfet du Calvados, à l'Association des maires de France, ainsi qu'aux parlementaires du département.

Vote : Pour : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

